

Image not found or type unknown



Peine encourue pour coups et blessures

Par **Boula001**, le **05/10/2009** à **17:03**

Bonjour,

Mon frère s'est fait agressé en sortie de boîte de nuit. L'agresseur lui a mis un coup de poing. Mon frère est parti quelques minutes puis est revenu pour rendre le coup qu'il avait reçu. Le problème est que cette personne est tombé directement suite au coup de poing. Il est dans un coma apparemment profond et les médecins évoquent la mort cérébrale. Quelle peine risque mon frère compte tenu que ce n'est pas lui qui a provoqué la bagarre? Peut-on évoquer la légitime défense alors qu'il a attendu quelques minutes avant de rendre ce coup? Merci à tous de vos réponses.